Résolution adoptée à la séance plénière du 23 juin 2020

Résolution du CESE 'Construire demain'

Déclaration du groupe Artisanat

La crise sanitaire qui s'est abattue sur nous il y a trois mois, a eu l'effet d'une onde de choc. Elle s'est rapidement propagée sur le terrain économique et ses implications sociales ont aussi été nombreuses.

Alors que l'épidémie s'éloigne, il nous est désormais permis de regarder l'avenir. L'heure est venue du bilan et de la préparation d'un plan de reconstruction.

Celui-ci doit être à la hauteur de l'ampleur de la crise que nous traversons, comme des attentes de tous nos concitoyens : entrepreneurs, salariés, jeunes en formation ou arrivant sur le marché du travail, demandeurs d'emploi, retraités, personnes en situation de précarité, de dépendance…

Cette période ouvre l'opportunité d'écrire une nouvelle feuille de route pour le pays, en repensant nos modèles économiques et sociaux, autour d'une croissance plus équilibrée au service de l'humain et de l'environnement, et en construisant une société à la fois plus inclusive et plus confiante dans ses représentants.

La résolution qui nous est présentée aujourd'hui, s'est prêtée à cet exercice, même si ses orientations restent à approfondir ou à préciser.

Si l'on veut *« construire demain »*, il est d'abord indispensable de faire face à l'urgence.

À ce titre, le groupe de l'artisanat considère qu'il importe encore aujourd'hui de soutenir l'économie et l'emploi, et d'éviter ainsi de voir exploser la précarité.

En effet, la reprise de l'activité est dans la plupart des secteurs lente et incertaine. Il est donc nécessaire de conserver durant quelques mois les dispositifs visant à accompagner les entreprises - en particulier les TPE - comme les outils destinés à préserver l'emploi.

Il faut également, en cette période, miser pleinement sur la formation initiale et continue, afin d'être en capacité de maintenir l'employabilité des salariés, de faciliter leurs reconversions et de répondre aux futurs besoins de compétences lorsque l'activité reprendra. La formation est également un levier crucial pour permettre de sortir de la précarité.

Dans le cadre de la relance, il importera d'allier réellement économie et environnement.

Pour le groupe de l'artisanat, cela implique notamment d'investir en faveur d'une croissance durable au service des territoires.

La grande majorité des citoyens le souhaitent. Pendant le confinement, les consommateurs ont redécouvert les produits alimentaires locaux et apprécié leur qualité ; cette tendance semble se confirmer. Las, ils ont en même temps déploré la faible souveraineté du pays dans un certain nombre de secteurs.

Par conséquent, il faut relocaliser des activités industrielles et, en complémentarité, soutenir le développement de l'économie de proximité composée de nombreux professionnels investis dans l'économie circulaire (en particulier sur des activités de réparation) ou encore dans la valorisation des productions locales.

Cette économie est aussi porteuse de cohésion sociale, au regard de son implication auprès de la population, sur un large champ de services du quotidien.

C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat considère qu'un plan de soutien dédié à ce secteur est nécessaire. D'autant que beaucoup de ses TPE se retrouvent aujourd'hui endettées ou affaiblies et donc en difficultés pour mettre en œuvre les transitions écologiques et numériques pourtant nécessaires à leur avenir.

Enfin, il est impératif de redonner confiance à tous nos concitoyens. Cela implique d'écouter davantage leurs difficultés, leurs attentes et leurs besoins.

La place de la société civile est à cet égard essentielle, car elle est en mesure de faire remonter les problèmes de terrain et de proposer des solutions concrètes aux pouvoirs publics.

Bon nombre de décisions ont été prises sur cette base au cours des derniers mois ; il est primordial que ce dialogue se poursuive et même qu'il s'intensifie.

Le groupe de l'artisanat a voté favorablement la résolution.